CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CERGY-PONTOISE agglo

PARCOURS NON DIPLÔMANT

Le parcours non diplômant

Le parcours non diplômant permet aux élèves de pratiquer la musique à leur rythme; quelque soit leur âge et leur niveau.

Les instruments enseignés

- Les cordes
  Violon - alto - violoncelle - contrebasse - guitare - harpe
- Les vents
  Flûte traversière - piccolo - hautbois - cor anglais - clarinette - clarinette basse - basson - saxophone - trompette - cor - cor naturel - trombone - tuba
- Les claviers et instruments polyphoniques
  Piano - piano-forte - orgue - accordéon - percussions - percussions traditionnelles
- Les instruments anciens
  Clavecin - traverso - flûte à bec - viole de gambe
- Les musiques du monde

Parcours accompagné +

Le parcours accompagné permet à des élèves ayant atteint au moins le niveau 2e cycle de poursuivre une pratique musicale adaptée à leur projet sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les enseignants avant le début de la formation.

L'accès se fait sur entretien avec les enseignants de l'élève et la direction. Le parcours est construit d'un commun accord entre l'étudiant et les enseignants en fonction de son projet. Les cours suivis sont choisis parmi ceux proposés par le conservatoire. Un atelier de pratique d'ensemble est obligatoire.

- Cours de pratique instrumentale ou vocale, d'une durée de 30 minutes par semaine
- Atelier de pratique collective, d'une durée variable

La durée de ce parcours est d'un an, renouvelable après accord des enseignants.

Parcours adulte – dès 15 ans +

Adultes débutant ou souhaitant poursuivre une formation acquise par ailleurs, voire renouer avec une pratique musicale antérieure. L'admission a lieu en fonction des places disponibles dans les classes demandées, l'accueil des élèves étant étudié en priorité. Ces parcours ne sont pas diplômants.

Deux parcours possibles :

- Le parcours complet : 3 cours obligatoires

1. un cours d'instrument individuel hebdomadaire pendant la période scolaire : 30 minutes

2. un cours de culture ou de formation musicale
3. une pratique d'ensemble

- Le parcours forfait

1. une pratique d'ensemble
2. un cours individuel : 15 heures à répartir sur l'année

Ces parcours permettent aux instrumentistes suffisamment autonomes d'être soutenus et d'être guidés par une méthode de travail adaptée afin de progresser techniquement et musicalement. À la suite d'un entretien avec l'équipe pédagogique, les ados et adultes sont invités à définir un projet personnel de formation.

La durée de ce parcours est d'un an, renouvelable après accord des enseignants.

Approfondir sa culture musicale +

Ces cours s'adressent à toute personne souhaitant, enrichir sa culture musicale en tant qu'auditeur (non soumis à examen). La liste des cours est disponible en début d'année scolaire.

Conditions d'admission pour les cours d'analyse, écriture, histoire de la musique, commentaire d'écoute et harmonisation au clavier :

- Niveau de fin de second cycle de formation musicale exigé
- Rencontre organisée avec les professeurs en septembre

Conditions d'admission pour les cours de composition :

- Niveau de culture musicale exigé : 2e année
- Admission sur dossier puis rencontre avec le professeur

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Etudiants en scène

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53